

# Les nouvelles d'Anost

Journal trimestriel d'information municipale

N° 16

Deuxième trimestre 2012

## ÉDITORIAL



Bientôt l'été 2012.

Un été que la commune d'Anost aura particulièrement bien préparé. Dès qu'ils seront terminés, c'est-à-dire très prochainement, nous reviendrons dans le bulletin municipal de l'été sur les travaux en cours depuis le début d'année :

l'aménagement du centre bourg, de la place de l'église, la construction de la chaufferie collective au bois, avec son aire de stockage, la rénovation des réseaux d'eau et de la voirie des Grelodots, l'installation des noms de rues, la fin des travaux de la salle des fêtes, à la bibliothèque et pour les vitraux de l'Eglise.

Vous trouverez dans ce numéro de printemps une analyse très précise du budget communal et de son évolution depuis 3 ans, à travers notamment le résultat 2011 et la présentation du budget 2012 par notre maire, Jean-Claude NOUALLET.

Un excellent résultat, nous dégageons en effet en 2011 un excédent de plus de 200 000 € qui nous permet d'investir sereinement pour 2012 pour l'ensemble des travaux en cours, une nouvelle fois sans augmentation de l'impôt communal.

Une ambition forte pour Anost, rendue nécessaire par l'image et la position qu'Anost tient en Morvan et en Saône-et-Loire.

Le bulletin municipal trimestriel, relayé par le site internet, dispose dorénavant d'une page entière consacrée à notre saison culturelle et festive, présentée plus en détail dans le traditionnel programme Accueil - Animation 2012.

Plusieurs rendez-vous prochains pour Anost :

\* la remise, le vendredi 29 juin, du 1<sup>er</sup> prix départemental dit «prix Racouchot», pour la rénovation de l'école récompensant la Commune d'Anost pour les travaux réalisés en 2010 à l'Ecole d'Anost ;

\* la remise de la distinction de « Juste parmi les Justes » à la famille PAUCHARD par l'Etat d'Israël, pour l'accueil, dans sa ferme d'Athez, par Mme Pierrette PAUCHARD, décédée en 1954, des 4 enfants FRYDMANN ;

\* l'inauguration d'une sculpture métallique contemporaine de Peter MEYER, représentant deux joueurs de vielle, à l'initiative de l'UGMM pour les 35 ans de la Fête de la Vielle.

Une pensée émue enfin dans ce bulletin pour la disparition de notre doyen, Matias ARROYO, de Corcelles, à qui nous rendons hommage dans ce bulletin.

**Monique CONSTANT,**  
*1<sup>er</sup> Adjoint.*

**PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANOST**

*Les vendredis 8 juin, 5 octobre et 14 décembre 2012 à 20 h 30*

# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le compte administratif traduit très précisément les recettes et les dépenses de l'année écoulée.

Il est un indicateur fiable de l'état financier de chaque commune.

Les résultats de l'année 2011 font apparaître :

- **En section d'investissement** : le programme, de plus de 1 million d'Euros, prévoyait une exécution sur 2 années, car retenant notamment deux réalisations majeures pour notre commune :

- la chaufferie bois pour une dépense estimée à 630.000 € financée à 80 %
- les Places d'Anost, pour une dépense retenue en 2011 de 140.000 € (+ 40.000 € en voirie).

Ces deux programmes, ayant connu un début d'exécution en 2011 (59.223 € pour la Chaufferie et 13.407 € pour les Places), se poursuivront et se termineront en 2012.

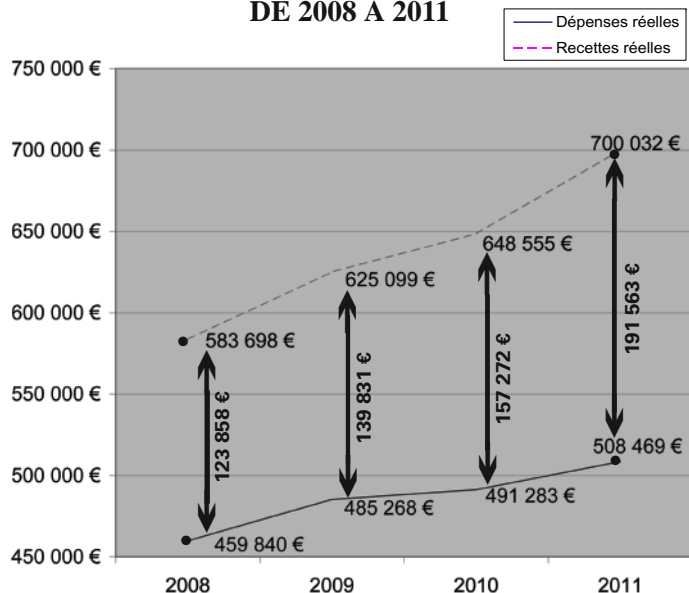
Les autres dépenses portent sur la fin des travaux sur les logements de l'école 14.625 € en 2011, portant à 74.679 € le coût total des deux studios, aidés par le Conseil régional (Village Avenir) à hauteur de 19.080 € sur des travaux de voirie, sur des remplacements d'équipements (chaudières au camping et à Athez), sur du mobilier et des équipements intérieurs pour les hébergements communaux, le changement des fenêtres en mairie, la pose de bancs et de rampes pour la salle des fêtes, l'acquisition d'une sonorisation mobile, la réalisation d'une vitrine extérieure pour le Musée des Galvachers.

En matière de matériel de voirie, l'acquisition d'un nouveau broyeur (coût de 17.532 €) piloté par notre nouvel employé municipal, Ludovic PIARDET, et la mise aux normes pour le stockage du carburant.

- **En section de fonctionnement** :

- en dépenses : 508.469 € (+ 17.186 € par rapport à 2010)
- en recettes : 700.032 € (+ 51.477 € par rapport à 2010)
- en épargne : 191.563 € (+ 34.291 € par rapport à 2010)

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET D'ANOST DE 2008 À 2011



Notons les évolutions observées depuis 2008 :

- dépenses : + 48.629 €, soit + 10,6 %, ou 3,5 % par an
- recettes : + 116.334 €, soit + 19,9 %, ou 6,6 % par an

L'année 2011 se caractérise par un important changement dans la structuration des dépenses : la prise en charge des nouvelles compétences au 01.01.2011 par la Communauté de communes a fait passer le versement de la Commune à la Communauté de communes (dit ACTP) de 43.457 € à 79.726 € (+ 36.269 €).

Cette augmentation est liée au paiement direct par la Communauté de Communes de l'Autunois de :

- la cotisation Service Départemental d'Incendie et de Secours	21.194 €
- les frais de déneigement	8.462 €
- le chauffage et l'électricité de l'école	8.684 €
- la cotisation du Parc naturel régional du Morvan	1.603 €
- le chauffage et l'électricité de la bibliothèque	1.590 €
- l'école de musique	407 €

**Les résultats du compte administratif 2011 portent sur une forte augmentation des recettes communales (51.477 €) reposant sur :**

+ 10.795 € (soit 4,94 %) pour les dotations de l'état dû à l'augmentation de la population (Dotation Globale de Fonctionnement : + 4.573 €) et à l'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (+ 6.222 €)

+ 10.316 € pour les contributions directes, dû à l'augmentation des bases uniquement, sans changement des taux

+ 9.350 € d'augmentation des ressources propres (+ 5.500 € pour le camping, + 2.784 € pour Dront, + 812 € pour le musée, + 240 € pour le tennis, + 50 € pour Athez)

+ 4.284 € pour les concessions du cimetière

+ 4.926 € pour les droits de mutation

Les objectifs 2011 assignés en terme de grandes orientations budgétaires ont été atteints, par :

• **le renforcement de l'organisation des services municipaux :**

- création d'un 1/2 poste de l'agent chargé de cette organisation

- création d'un 1/2 poste d'agent d'accueil touristique et de communication

- renouvellement d'un 1/2 poste d'agent technique de contrat aidé en CDD

Ces créations et transformations de poste ont été faites simultanément à l'augmentation de l'épargne communale.

• **la prise en charge des dépenses d'investissement importantes à conduire sous 2 années (chaufferie bois et Places d'Anost en particulier)**

La constitution d'une épargne de plus de 190.000 € (133.000 € en moyenne entre 2001 et 2009) nous offre la marge de manœuvre nécessaire pour décider du « juste » volume de l'épargne à dégager chaque année entre les charges de fonctionnement nécessaires (personnel, entretien) et les investissements nouveaux.

Un affichage de cette épargne autour de 150.000 € en apparaîtrait réaliste, une fois les « grands investissements » terminés (places, cinéma, cabinet médical, chaufferie...).

*Il va sans dire qu'il ne sera ainsi pas nécessaire d'augmenter les impôts locaux, ceci étant la conséquence évidente d'une gestion maîtrisée du budget communal.*

Signalons enfin dans l'exécution de l'année budgétaire 2011 :

- L'obtention des subventions pour la réalisation attendue de la desserte forestière de chemin rural entre la RD2 et la Croix de Chèvre accordé au Groupement du Lion Rouge désigné comme maître d'œuvre par la

Commune d'Anost : aide Etat/FEDER de 117.379 € et aide du Conseil régional de Bourgogne de 16.766 €

- La vente de la Maison "Akkhus" dégagant une plus-value de 17.400 €

- Et la reconstitution d'une capacité d'investissement de 50.000 € sur le budget Eau et Assainissement

**Jean-Claude NOUALLET.**

*Le compte administratif 2011 a été approuvé à la majorité (9 voix pour, 5 abstentions, le maire ne prenant pas part au vote)*

---

---

## ***ANOST, UN REGARD, UN FILM***

Anost, même si aujourd'hui les esprits et les biles s'échauffent sur toutes les réalisations que bâtit pour l'Avenir la majorité élue du Conseil Municipal, Anost reste un grand village avec ses commerçants, ses artisans, ses agriculteurs, ses hommes, ses femmes, ses paysages et ses traditions qui lui donnent une âme.

Au détour d'un verre nous avons croisé Joël GALLOUX, un enfant du pays (sa maman née Sotty au Mont). Il vient de raccrocher micro et caméra et ce après 15 ans de parcours du monde comme « documentariste ».

Le démon le reprend, il a envie de nous offrir son regard sur les « quatre saisons » du village.

Pendant une heure nous marchons dans la vie du dernier de nos « galvachers », nous gambadons avec une maman chevreuil et ses petits dans la neige, nous jouons avec le corbeau du « moutonnier », nous « guinchons » dans toutes les fêtes, nous voyons tomber la neige, fleurir les prairies et nos forêts se déshabiller.

Merci Joël pour cette version personnelle et ton regard... neutre, plein d'amour et loin des polémiques partisans.

**Daniel SAUGET.**

*P.S : Joël GALLOUX nous ayant cédé gracieusement tous les droits de reproduction, nous mettrons en vente le CD chez nos commerçants et cet été nous organiserons sans doute quelques séances de cinéma pour retrouver la chaleur et la poésie de la première présentation du 14 janvier 2012 au cinéma.*

## **DU CHANGEMENT A LA BIBLIOTHÈQUE D'ANOST**

Notre bibliothécaire en titre, Jadwiga DUPONT, a choisi de s'accorder un congé sabbatique de 6 mois. Elle sera remplacée à partir du 17 mai par ses collègues de la Bibliothèque d'Autun.

Gaëlle CARAVAGGI, que nous remercions tout particulièrement, assurera des permanences et des animations bénévolement.

Christophe PIARDET, entreprise de plâtrerie peinture installée à Athez, réalisera pour le compte de la CCA les travaux de peinture plâtrerie à la bibliothèque et pour le compte de la commune la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de rénovation de la salle des fêtes (couloir, cuisine et entrée commune).

# LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

## DÉPENSES

## Section de fonctionnement

## RECETTES

Charges à caractère général <b>228 800 €</b>		Divers 42 000 €
Charges de personnel <b>207 800 €</b>		Produits communaux <b>185 400 €</b>
Autres charges 52 400 €		Contributions directes <b>230 000 €</b>
Intercommunalité <b>104 644 €</b>		
Charges financières 7 000 €		Dotation Etat <b>255 108 €</b>
Dépenses imprévues 7 000 €		
Divers 13 863 €		
Virement en investissement <b>291 739 €</b>		EXCEDENT 2011 <b>200 738 €</b>
	<b>← 913 246 € →</b>	

## DÉPENSES

## Section d'investissement

## RECETTES

Remboursement capital 12 500 €		Excédent 2011 <b>116 459 €</b>
Cinéma (salle + équipement) <b>330 000 €</b>		Divers 22 665 €
Cabinet médical <b>130 000 €</b>		Subventions <b>269 500 €</b>
Centre Bourg 80 000 €		FCTVA 25 500 €
Voirie 55 000 €		Emprunts 56 097 €
Bâtiments 20 000 €		Virement de la section de fonctionnement (autofinancement) <b>291 739 €</b>
Divers 41 000 €		
REPORTS 2011 <b>723 410 €</b>		REPORTS 2011 <b>609 950 €</b>
	<b>← 1 391 910 € →</b>	

# Les grandes orientations du budget communal 2012

*Communication faite au conseil municipal du 30 mars 2012 pour le vote du budget*

En préambule, on rappelle les résultats ci-joints du compte administratif 2011 faisant apparaître :

- par rapport à 2010,

**des dépenses en augmentation de 17.186 €**

**des recettes en augmentation de 51.477 €**

- et sur 3 ans,

**des dépenses en augmentation de 48.629 €**

**des recettes en augmentation de 116.334 €**

**La capacité d'autofinancement ou épargne de la commune a ainsi été portée à près de 200.000 € (191.563 €) en augmentation de 21,80 % par rapport à 2010 et de 54,70 % sur 3 ans.**

Ce « dogme » de l'augmentation forte et régulière de l'épargne, s'appuyant sur une maîtrise des dépenses et une dynamique forte des leviers de recettes doit être interprété : il s'agit pour la commune d'un moyen utile pour dégager plus de marges d'action sur le long terme afin de trouver le juste équilibre entre entretien et fonctionnement des services courants de la commune et possibilité d'investir sur des programmes communaux porteurs de développement de la commune, d'attractivité pour l'extérieur, le bien-être et la qualité de vie des habitants, les conditions d'accueil des nouveaux habitants, l'envie pour les jeunes de rester et de s'installer sur place.

A la lumière des deux dernières décennies, une épargne stable autour de 140.000 € à 150.000 € paraît judicieuse.

Exceptionnellement, face à des dépenses porteuses d'économies à terme (chaufferie bois), ou liées à des travaux réalisés pour de très longues années (aménagement des places) une épargne supérieure pouvait être justifiée. C'est effectivement le résultat enregistré en 2011.

## ***Quelles sont les grandes lignes d'évolution pour le BP 2012 ?***

- **Le renforcement des services municipaux**, objectif assigné en 2011, est terminé :

*Le recrutement sur 3 postes à mi-temps* (un poste de secrétariat général, confié à Bénédicte Pasiiecznik, un poste d'accueil touristique et de communication, confié à Evelyne Bloch, un poste d'agent technique en contrat aidé transformé en CDD, confié à Gérard Gey), conforte une organisation pérenne, à laquelle s'ajoute le recrutement de Ludovic Piardet en remplacement de François Blondel, en retraite depuis juillet 2011.

Pour 2012, l'amélioration portera sur *le passage en personnel municipal sous contrat de deux agents à temps partiel jusqu'à ce jour employés sous forme de main-d'œuvre temporaire pour des tâches d'entretien et d'assistance pour Dront et la restauration scolaire.*

- **Les investissements programmés en 2012** seront de deux ordres :

• La poursuite des programmes spécifiques inscrits en 2011 pour une réalisation sur deux années, à savoir :

**La Chaufferie bois et son annexe de stockage au Pont Sauron** dont la fin des travaux est prévue en juin prochain, et la mise en service pour la prochaine saison de chauffe (budget voté en 2011 pour 540 000 € HT en dépenses et 438.954,50 € de subventions).

**L'aménagement du centre bourg**, à partir d'un programme redéfini par le Conseil municipal du 2 février 2012 qui s'achèvera également en juin prochain (report 2011 de 125.000 € TTC et nouvelle inscription 2012 de 45.000 € TTC pour les Places proprement dites, et inscription en 2012 de 35.000 € TTC pour les voiries adjacentes).

• L'inscription de deux nouveaux programmes :

**La rénovation de la salle de cinéma et son aménagement pour le passage au numérique** inscrit en totalité en 2012 (dépenses de 294 334 HT, recettes en subventions de 202.000 €).

**L'extension du cabinet médical** pour l'accueil notamment d'un cabinet d'infirmiers dont les dépenses et les recettes sont inscrites sur les deux exercices budgétaires à venir, 2012 et 2013.

Par ailleurs, **les programmes de rénovation des logements**, définis dans l'ordre de priorité suivante : bâtiment de la Poste, Maison Swann et gîte d'Athez par le Conseil municipal du 9 décembre 2011, pourront faire l'objet d'une inscription en recettes et en dépenses dès l'étude de programmation arrêtée.

Compte tenu de leur équilibre budgétaire en recettes et en dépenses, leur réalisation progressive ne modifie pas l'architecture de nos prévisions budgétaires.

La section d'investissement sera complétée par l'inscription d'un programme voirie communale (55.000 €), d'un programme de travaux sur bâtiments (20.000 €), de l'acquisition de divers matériels et mobiliers (16.000 €) et de la réinscription de l'achat de mobile homes (25.000 €) pour le camping.

L'ajustement des dépenses et recettes prévisionnelles en fonctionnement doit tenir compte aussi :

• d'une hausse incompressible de certaines dépenses de fonctionnement liées à la conjoncture : hausse des carburants, du gaz, de l'électricité, augmentation des charges sociales pour le personnel, les contraintes et exigences de mise aux normes, la souscription de nouveaux contrats d'entretien...

• de dépenses d'entretien sur les bâtiments supérieures à celles de 2011 (salle des fêtes, Poste, plan d'eau...), des charges exceptionnelles (archives),

• d'une économie escomptée sur les frais de chauffage qui devrait se traduire en diminution de dépenses en 2013 seulement.

La dynamique de l'augmentation des recettes devrait se poursuivre en se stabilisant : très légère augmentation de la DGF dans un contexte pourtant défavorable, augmentation de l'assiette des contributions directes, produits des services...

La vente de deux parcelles communales viabilisées aux Grelodots a été également retenue.

En investissement enfin, soulignons la stratégie poursuivie : les importants travaux réalisés et payés en 2012, et prévus déjà en 2013 entraîneront un retour de FCTVA élevé en 2013 et 2014.

Il est donc judicieux de présenter un budget équilibré par un emprunt de 56 097 € gagé par le futur remboursement de TVA.

**Jean-Claude NOUALLET.**

• **Des taux d'imposition qui n'augmentent pas**

En fonction de l'ensemble de ces orientations, et au vu notamment des résultats 2011, il a été proposé de maintenir le taux d'imposition au même niveau que les années précédentes, autrement dit de ne pas augmenter les impôts locaux et de les maintenir aux taux suivants :

- **taxe d'habitation** : **9.18 %**
- **taxe sur le foncier bâti** : **12.66 %**
- **taxe sur le foncier non bâti** : **24.96 %**

Ce maintien permet un produit de 229.153 € en 2012 (produit de 225.342 € en 2011).

## PRIX DE L'EAU

<b>Nouveaux tarifs 2012</b> <i>(délibération du Conseil Municipal du 3 février 2012)</i>			<b>Prix du m<sup>3</sup> consommé</b>		
			<i>Eau</i>	<i>Assainissement</i>	
Abonnement eau	102 €		0 à 200 m <sup>3</sup>	0,89 €	0,50 €
Abonnement assainissement	58 €		201 à 400 m <sup>3</sup>	0,68 €	0,42 €
			Plus de 400 m <sup>3</sup>	0,41 €	0,31 €

**Jean-Claude NOUALLET.**

*Le budget primitif 2012 a été voté à la majorité ( 10 voix pour, 5 abstentions).*

# LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES à ANOST

<b>1<sup>er</sup> Tour</b>			<b>2002</b>			<b>2007</b>			<b>2012</b>		
Inscrits	681		Inscrits	653		Inscrits	631				
Votants	471	69,16 %	Votants	543	83,15 %	Votants	513	81,30 %			
Suffrages exprimés	454		Suffrages exprimés	538		Suffrages exprimés	508				
L. JOSPIN	64	14,10 %	S. ROYAL	180	33,46 %	F. HOLLANDE	186	36,61 %			
J. CHIRAC	78	17,18 %	N. SARKOZY	142	26,39 %	N. SARKOZY	128	25,20 %			
J.-M. LE PEN	93	20,48 %	J.-M. LE PEN	72	13,38 %	M. LE PEN	79	15,55 %			
F. BAYROU	15	3,30 %	F. BAYROU	82	15,24 %	F. BAYROU	24	4,72 %			
R. HUE	21	4,63 %	M.-G. BUFFET	13	2,42 %	J.-L. MELENCHON	70	13,78 %			
O. BESANCENOT	18	3,96 %	O. BESANCENOT	12	2,23 %	P. POUTOU	1	0,20 %			
N. MAMERE	20	4,41 %	D. VOYNET	10	1,86 %	E. JOLY	13	2,56 %			
A. LAGUILLER	32	7,05 %	A. LAGUILLER	5	0,93 %	N. ARTHAUD	2	0,39 %			
J. ST JOSSE	21	4,63 %	P. DEVILLIERS	9	1,67 %	N. DUPONT AIGNAN	5	0,98 %			
J.-P. CHEVENEMENT	49	10,79 %	F. NIHOUS	9	1,67 %	J. CHEMINADE	0	0,00 %			
A. MADELIN	17	3,74 %	J. BOVE	2	0,37 %						
C. TAUBIRA	8	1,76 %	G. SCHIVARDI	2	0,37 %						
B. MEGRET	7	1,54 %									
C. LEPAGE	6	1,32 %									
D. GLUCKSTEIN	3	0,66 %									

<b>2<sup>ème</sup> Tour</b>			<b>2002</b>			<b>2007</b>			<b>2012</b>		
Inscrits	681		Inscrits	652		Inscrits	631				
Votants	505	74,16 %	Votants	551	83,15 %	Votants	527	83,50 %			
Suffrages exprimés	469		Suffrages exprimés	518		Suffrages exprimés	498				
J. CHIRAC	381	81,24 %	S. ROYAL	277	53,47 %	F. HOLLANDE	292	58,60 %			
J.-M. LE PEN	88	18,76 %	N. SARKOZY	241	46,53 %	N. SARKOZY	206	41,40 %			

# DU NOUVEAU A ANOST

## *Une commune en plein chantier !!!*

Nous reviendrons dans le prochain numéro du bulletin municipal de l'été sur les chantiers de travaux de ce 1<sup>er</sup> semestre 2012.

Tous ces travaux ont été entrepris avant la saison touristique pour éviter à nos commerces et à nos hôtes des désagréments possibles.

*Ces travaux concernent :*



- la place de l'église, les rues de la boucherie et de la boulangerie



- la construction de la chaufferie bois dans l'ancien local dit « garage de la Poste »



- la rénovation complète des réseaux d'eau, de la voirie et l'extension de l'assainissement collectif du quartier des Grelodots (rue du Docteur René ROY).

*Et aussi, même si cela passe plus inaperçu :*

- les travaux d'étanchéité de la baignade
- les travaux de réfection des vitraux de l'Eglise Saint Germain d'Anost
- les travaux de rénovation de plâtrerie peinture de la salle des fêtes et de la bibliothèque

# LE NOM DES RUES

La totalité des noms de rues du Bourg, des hameaux de Joux, Varin, Bussy, Corcelles et les Pignots a été posée en mars.

Les numéros des habitations seront posés prochainement par les employés municipaux. Chaque habitant sera ainsi doté de sa nouvelle adresse.

Une seconde tranche de noms de rues suivra pour une série de hameaux non concernés aujourd'hui.

Personne ne sera oublié, même si, vous l'imaginez bien, il s'agit pour une commune à l'habitat très dispersé comme la nôtre d'un vrai jeu de patience.

La vie quotidienne nous a, toutes et tous, à un moment, confrontés à un «où habite M., Mme ... ?». Les livreurs, les visiteurs, les services à la personne, les services de secours, La Poste et bien d'autres nous réclamaient des noms et des numéros de rues.

Le sujet a été abordé en Conseil Municipal, une majorité (mais pas tout le C.M) a décidé qu'il fallait «baptiser Anost».

La 4<sup>ème</sup> commission a travaillé sur les noms des rues à donner et un été, *trois expositions ont été réalisées* en juillet et août, à La Poste, en Mairie et au Musée.

Une dizaine de personnes ont noté leurs observations : la commission les a examinées et la quasi-totalité ont été retenues.

## *Quels sont les principes qui nous ont guidés ?*

- 1. **Le cadastre**, chaque fois qu'une rue, un chemin avait un nom, il était repris sans être discuté.

- 2. **Les cartes postales**, la rue ..., avec les photos de nos arrière-grands-mères. Parfois il a fallu se décider ; ainsi la rue principale du Bourg est passée par toutes les couleurs : rue des Hôtels, rue de la Mairie, de la Poste, Grand-Rue, CD2 etc... Comme c'est la plus longue de la commune on a suivi l'Histoire du Pays, elle est devenue la Grande Rue des Galvachers.



A ce stade du travail nous tenons à rendre hommage à l'extraordinaire travail de notre amie Jacqueline Paineau.

Comme dans toute pièce de théâtre, il y a des blancs. Alors...

- 3. Le recours aux **Anciens** : eux savent de quoi ils causent, comment les gens s'orientent dans leur environnement, leurs souvenirs, leurs histoires, le nom donné : les Peurniats (pruniers), les Rabeurlingues (arbustes rabougris) (petit hameau isolé).

- 4. Pas de noms de fleurs, ni d'arbres et peu de nom de personnalité : un hommage de grands noms connus :

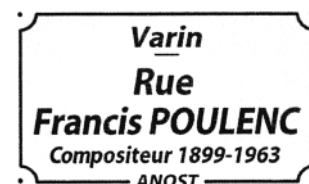


Jules Basdevant et Francis Poulenc, le respect d'un nom de rue déjà donné à un des martyrs de la commune, Marcel Gey, et un souvenir, un rappel à un homme qui a mis au monde nos parents, grands-parents, épouses ... le Docteur René Roy.

- 5. Pas d'impasse car l'Impasse du Cimetière, ça passe ... mal, donc des chemins.

- 6. Un clin d'œil à nos amis de l'Union Européenne, le Carrefour des Européens.

- 7. Un autre clin d'œil : La Ruée de la Rose, «Douksec-sec» aurait dit Zazie ? C'est simple : à l'époque des grandes foires d'Anost (1<sup>er</sup> décembre) les participants avaient besoin de se soulager, ils allaient le faire dans une «ruée» d'où il se dégagait, comme le dit la sagesse populaire, une odeur de rose.



P.S :

- 1. Les numéros de maison vont être prochainement posés par les services de la commune (le Bourg, Joux, Varin, Bussy, Corcelles). Ne vous étonnez pas si vous avez le n° 15 et que votre voisin du dessus a le n° 19 ; ce n'est pas une erreur, mais une nécessité . vraisemblablement il y a une parcelle de libre entre vos deux maisons, et de ce fait, nous avons l'obligation de laisser le n° 17 en attente, au cas où, peu vraisemblable sans doute, il y aurait une construction.

- 2. Pour les hameaux non pourvus à ce jour de noms de rues : nous avons prévu de donner à chaque maison un n° afin que les « visiteurs » retrouvent chaque maison et chaque famille. Si vous estimez qu'il serait intelligent ou judicieux de donner un nom à une rue de votre hameau, faites-le nous savoir rapidement, vous serez écouté.

**Daniel SAUGET.**



# Un peu d'histoire... C'était exactement il y a 100 ans...

## C O N S E I L M U N I C I P A L

SESSION DU 19 MAI 1912

L'an mil neuf cent douze, le dix-neuf mai à une heure du soir, les membres du conseil municipal de la commune d'Anost proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 5 mai 1912, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1912. Etaient présents MM. les conseillers municipaux : Garnier -Genevois Simon, Tazard André, Mayen Charles, Bruneau Lazare, Maratray François, Guyard Emile, Lagoutte Jean-Baptiste, Ducreux Jacques, Billon Pierre, Billon Jean, Dureuil Jean, Billon Louis, Ravier Léonard, Duvernoy Etienne, Desmoulin Dominique. Absent : M. Charlot René.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Garnier maire qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré MM. (liste ci-dessus + Charlot René) dans leur fonction de conseillers municipaux. M. Duvernoy le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence. Le conseil a choisi pour secrétaire M. Desmoulin.

### ELECTION DU MAIRE 1ER TOUR DE SCRUTIN

Le président, après avoir donné lecture des articles 76-77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un maire. Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis ferme au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15
  - à déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître
  - reste pour le nombre des suffrages exprimés 15
  - majorité absolue 8
  - ont obtenu Garnier-Genevois Simon, quatorze voix, Billon Louis 1 voix
- M. Garnier-Genevois Simon ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

### ELECTION D'UN ADJOINT 1ER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Garnier élu maire à l'élection d'un adjoint. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15
- à déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître
- reste pour le nombre des suffrages exprimés 15
- majorité absolue 8
- ont obtenu MM. Duvernoy Etienne 7 voix
- Billon Louis 6
- Garnier Simon 1
- Billon Pierre 1

### 2E TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15
  - à déduire...
  - reste pour le nombre de suffrages exprimés 15
  - majorité absolue 8
  - Duvernoy Etienne 8 voix, Billon Louis 7 voix.
- Le président a déclaré M. Duvernoy Etienne installé en qualité d'adjoint.

# MATIAS ARROYO

Citoyen espagnol, reconnaissant l'hospitalité de la France, la terre d'asile de la France. Doyen d'Anost, décédé le **8 mars 2012** à 95 ans, adopté naturellement au titre de la longue et profonde tradition d'accueil en Morvan.

Matias ARROYO, une personnalité d'Anost, humble, indépendante, fière, exigeante, un homme d'honneur et d'intransigeance, un homme épris de justice et de valeurs, un homme réfractaire à l'injustice.

Matias ARROYO naît pendant la 1<sup>re</sup> Guerre Mondiale, le 13 juillet 1916 à Oropesa, près de Tolède. D'une famille de petits cultivateurs, on y fait pousser des oliviers, on récolte les olives, on y élève quelques cochons. Huit enfants, ses frères et sœurs feront prospérer de petits commerces locaux, Matias, l'avant-dernier, s'engage dans la garde civile.

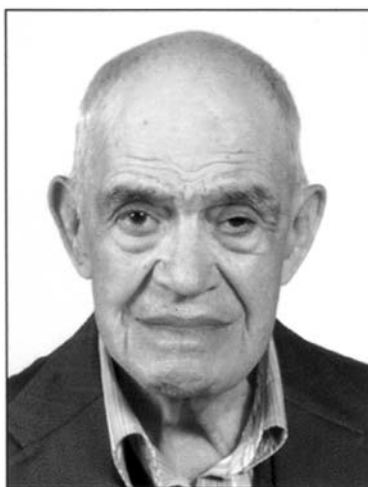
1936 guerre civile espagnole : Matias se range du côté des républicains. Le **8 mars 1939**, le jour de la reddition de l'armée républicaine, il y a exactement 73 ans, il fuit l'Espagne, part de son village, traverse son pays et franchit les Pyrénées. Nicasio, son frère, resté en Espagne, est assassiné par les franquistes en 1940. On ne retrouve pas son corps.

Comme de nombreux concitoyens espagnols ayant fui le régime franquiste, Matias se retrouve à Argelès-sur-Mer, dans un camp de transit, avec son copain José BIANCO, qui choisira l'Angleterre. Lui Matias, choisit la France, le sud-ouest précisément (le Tarn), puisque la légion étrangère ne veut pas de lui pour des raisons de santé.

Pendant la guerre, il monte à Bourges, à Auxerre, puis à Courtenay, où il vit dans une cabane au milieu des bois. Il rencontre Marcelina, une famille espagnole déjà installée à Paris, elle fait des ménages, travaille dans une usine de produits alimentaires. Lui, Matias, travaille pour un marchand de bois, comme ouvrier forestier, bûcheron, qui lui fait connaître le Morvan. Avec Marcelina et Matias, puis la famille LOPEZ, s'installeront à Anost, aux Girards d'abord, les premiers étrangers européens. Cinq enfants : Huguette, Nicaise, Denis, Henri, Rose, en 15 ans de 1942 à 1957. Matias et Marcelina se marient le **8 mars 1957**.

De 1948 à 1956, pendant huit ans, Matias travaille à Clamecy, dans l'usine de produits chimiques. Il s'y rend à vélo, chaque semaine. Puis en 1959, comme bonnetier, conducteur de machine, en 3x8 chez Bégy, à Autun, dont il partira en 1975 en préretraite, préférant un licenciement économique (déjà à cette époque !) à un déclassement.

1975, l'année de la mort de Franco. Dès 1971 pourtant, il avait pu retrouver pour la première fois ses frères et



sœurs en Espagne, régulièrement en auto jusqu'à 87 ans (1 800 km en une seule traite !), puis en avion à 92 ans, il retrouva sa famille, dont il sera le dernier survivant.

Mais la vie de ses enfants est en France, à Autun, à Château-Chinon, à Anost (n'est-ce pas Denis !). De retour de l'usine, il faisait son jardin - racines familiales obligeant - pour donner à manger à ses enfants et petits-enfants : «on était 10 à table». Matias, le chef de famille, le patriarche que tous les Anostiens ont côtoyé.

Matias, à la maison, parlait surtout en espagnol. Ses enfants lui répondaient en français, cela l'aidait à comprendre. C'était l'époque où il fallait parler français. L'usage de l'espagnol était interdit à l'école d'Athez. Matias, l'autodidacte, a tout appris tout seul, il s'est donné la peine, pour lui il fallait qu'il sache.

Pourtant, Matias n'avait jamais voulu se faire naturaliser : par respect pour ses parents qui étaient restés et qui sont tous en Espagne. Il a toujours pensé que la démocratie reviendrait dans son pays, il votait pour cela à toutes les élections par correspondance. En 1992, Matias fera la «une des journaux» : à 76 ans, il est le premier inscrit sur la liste électorale à Anost pour voter aux élections européennes.

Marcelina meurt en 2001. Ses enfants continueront à l'entourer, à l'écouter, à s'inspirer de ses choix et de ses convictions.

J'adresse à tous ses enfants, à tous ses petits-enfants, au nom de la commune d'Anost, toute notre reconnaissance à notre doyen et citoyen d'Anost, à Matias Arroyo. La commune conservera précisément le souvenir de son histoire personnelle et familiale, de cette tranche de l'histoire européenne dont Matias était notre **grand témoin**, et dont il en était particulièrement digne.

Je sais qu'aujourd'hui, puisque l'on parle de lui, son humilité en aurait souffert. Matias n'aimait pas qu'on parle de lui et de sa vie. En accord avec sa famille soudée autour de lui, en sa mémoire et en celle de notre commune, il importait simplement de lui rendre hommage.

Adieu Matias.

**Jean-Claude NOUALLET,**  
Maire d'Anost.

*Hommage à Matias ARROYO prononcé lors de ses obsèques.*

# LA SAISON CULTURELLE 2012

**Samedi 12 mai** : Théâtre « Meurtre à l'autruche bleue » par « Epinac entre en scène ».  
20 h 30 salle des fêtes. Renseignements 03 85 82 73 26 - Tarif 5 €

**Vendredi 1<sup>er</sup> juin** : « Home sweet home » Concert de Governor Clay ,  
20 h 30 cinéma d'Anost organisé par Pays d'Art et d'Histoire

**Samedi 9 juin** : Sélection du candidat de la commune d'Anost  
pour la finale du championnat intercommunal de dictée  
15 h : école d'Anost( ouvert à tous)

**Dimanche 17 juin** : Journée du patrimoine de Pays – découverte du patrimoine du hameau du Mont  
14 h à 17 h hameau du Mont par Jacqueline Paineau et Gilbert Dumiel

**Samedi 21 et dimanche 22 juillet** : 16<sup>ème</sup> fête du livre  
Dédicaces et signatures par les auteurs.  
Sur la place, autour de la fête et à la MPO :  
lectures par les auteurs présents sur la fête du livre

**Samedi** : • 14 h à 16 h animation pour les enfants à la bibliothèque  
exposition et jeux sur la BD « Vacances à Saint Prix » de Christian Flamand  
15 h finale du championnat intercommunal de dictée à l'école d'Anost

### **Maison du Patrimoine Oral :**

- 16 h 30 : concours de récitation ( ouvert à tous),
- 17 h 30 : un moment autour de **Vincenot** - lectures et souvenirs,
- 19 h : spectacle « **Marion et Juliette** » 2 artistes musiciennes

**20 h 30 : apéritif puis veillée sur le parquet de la MPO**

**Dimanche** : • 12h , sur le parvis de la salle des fêtes  
• Inauguration, remise des prix et du trophée  
du championnat intercommunal de dictée

**Lundi 23 juillet au vendredi 3 août** : Exposition des artistes d'Anost  
Vernissage lundi 23 juillet à 19h.

**Mardi 24 juillet** : Musique en Morvan - Concert « Chœur de chambre de Varese » Italie  
21h à l'église

**Samedi 11 août** : Ensemble baroque « La Tempesta » des Pays-Bas  
Les quatre saisons de Vivaldi et le Concerto Grosso (Haëndel)  
18h à l'église

**Mercredi 15 août au dimanche 19 août** : 35<sup>ème</sup> fête de la vielle ( [www.ugmm.org](http://www.ugmm.org))

**Tous les mercredis en juillet et août** : Visite animée de la Maison du Patrimoine Oral à 15h  
Tarif : gratuit pour les enfants, 5 € pour les adultes

**Les jeudis 12 et 26 juillet - 9 et 23 août** : Les rendez-vous de l'écomusée du Morvan  
Découvrir l'histoire des Galvachers, métier typique du Morvan.  
Maison des Galvachers 15 h - Entrée : 2 €  
Visites commentées par Jacqueline Paineau

# CIVISME, CIVISME, CIVISME...

*A tous les habitants d'Anost,  
vos devoirs envers vos voisins, envers la loi,  
vos devoirs envers la communauté...*

Nous recevons régulièrement en mairie les doléances. justifiées souvent, d'habitants se plaignant d'une quelconque incivilité. d'un laisser-aller de leur voisinage.

Dans la majorité des situations. ces petits problèmes de voisinage doivent trouver solution par la discussion et le dialogue. La mairie peut jouer dans certains cas un rôle utile de médiation.

Il nous a paru opportun de recenser quelques cas particuliers où chacun saura peut-être se reconnaître et remédier aux situations avant qu'elles ne deviennent plus conflictuelles.

## Alors appel à tous

Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats. (Article L. 211-2 1 à L 211-23 du Code Pénal)

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel. ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien abandonné. livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Ne laissez pas vos eaux usées s'écouler librement dans les fossés communaux, ou devant la maison de votre voisin (Code de la voirie routière - Article R.116.2)

Faites respecter le bon fonctionnement de votre fosse septique.

N'utilisez pas votre jardin ou votre terrain éloigné en décharge sauvage. (Loi 75.633 du 15 juillet 1975).

Entretenez vos abords de maisons et de propriétés régulièrement, ou faites les entretenir si vous ne pouvez pas l'assurer vous-même.

Ne laissez pas vos murs et pans de maisons menacer ruine sur la propriété voisine ou sur les routes départementales et communales.

Ne laissez pas vos chiens faire leurs besoins dans les lieux fréquentés (ex. La Poste)  
(Art R 116.2. du Code de la Voirie Routière).

### Points de tri sélectifs / Conteneurs

Suivez les consignes indiquées sur les bornes.

Ne déposez vos sacs d'ordures ménagères que dans les conteneurs prévus à cet effet.

(Attention. volontairement certains points de tri sélectif n'en sont pas pourvus !!!).

